

demande de pension alimentaire pour parent recevant enfant majeur?

Par Adagio, le 21/06/2020 à 22:25

Bonjour, mon ex-conjoint participe comme moi aux dépenses de notre fils maintenant majeur et étudiant mais ne le reçoit jamais chez lui lorsqu'il revient pour les week-ends et les vacances. Les dépenses afférentes à ces retours (alimentation et divers) m'incombent donc totalement. Le père refusant de participer à ces derniers, existe-t-il une procédure pour l'y obliger, et si oui, est-ce que cela peut être rétroactif? Je précise qu'une garde alternée avait été décidée lors de notre séparation (enfant mineur à l'époque), mais vite abandonnée par le père.

Merci de votre réponse,

Bien cordialement,

Adagio

Par Visiteur, le 21/06/2020 à 22:35

Bonjour

Le JAF est habilité à répondre à cette situation.

Utilisez le formulaire ci-dessous.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764

Par fabrice58, le 22/06/2020 à 09:17

Bonjour,

maintenant qu'il est majeur, le père n'est plus obligé de l'accepter chez lui, aucun recours.

cordialement